

2016-06-10

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Ressources internes, crédit bancaire et autres sources de financement: quelles alternatives pour les entreprises en Belgique?

(Article pour la Revue économique du mois de juin 2016)

Différentes sources de financement contribuent à rendre possibles l'activité et le développement des entreprises. L'accès et le recours à celles-ci sont susceptibles d'être influencés par plusieurs facteurs, que l'article passe en revue.

Lorsqu'elles en ont la possibilité, les firmes se financent au moyen des ressources qu'elles génèrent grâce à leur excédent d'exploitation. Outre aux coûts liés au financement externe, qui sont plus élevés, entre autres pour des raisons d'asymétrie informationnelle, cette préférence est attribuable à la volonté des fondateurs des entreprises d'en conserver le contrôle, selon la théorie de la hiérarchie des préférences (*pecking order theory*). Si des fonds supplémentaires sont nécessaires, par exemple en cas de pénurie de liquidités ou lorsque les firmes sont amenées à réaliser d'importants investissements, elles peuvent recourir à des sources de financement externes.

Les instruments effectivement utilisés dépendent non seulement de leurs coûts respectifs, déterminés par les conditions de marché, mais également de la nature des besoins et des caractéristiques propres aux entreprises.

En particulier, les entreprises liées à un groupe, qu'il s'agisse de maisons mères ou de leurs filiales, disposent de certaines facilités. Elles bénéficient notamment d'un accès à des réserves de liquidités communes à leur groupe, qui peuvent les aider à couvrir leurs besoins en fonds de roulement. Le cas échéant, des capitaux peuvent également être injectés au travers de participations croisées, de manière à leur permettre de financer leurs activités sur le long terme.

La plupart des entreprises belges ne font toutefois pas partie d'un groupe et ne disposent donc pas de telles facilités de financement. Dès lors, elles se tournent le plus souvent vers le crédit bancaire lorsque leurs ressources internes ne suffisent plus à subvenir à leurs besoins en fonds de roulement ou à procéder à des investissements en capital fixe. Les crédits bancaires occupent d'ailleurs une place prépondérante dans le financement des petites et moyennes entreprises. Ils apparaissent ainsi comme un élément essentiel au développement des capacités de production et, partant, à l'élargissement du potentiel de croissance de l'économie. Leur rôle dans le financement des immobilisations incorporelles reste cependant plus limité.

Les financements bancaires sont par ailleurs fortement soutenus par la structure de l'épargne des ménages belges. Ces dernières années, une grande partie de celle-ci a abouti sur des dépôts à vue et sur des comptes d'épargne, c'est-à-dire au passif du bilan des institutions financières monétaires. De ce fait, ce sont principalement ces dernières qui canalisent les moyens de financement générés par l'épargne des Belges vers des investissements productifs. Cela peut favoriser l'allocation des ressources vers des projets relativement sûrs, mais potentiellement moins innovants, les banques prenant en compte le facteur de risque dans leur politique de prêts.

Les entreprises innovantes, pour leur part, pourraient manifester un certain intérêt pour les crédits non bancaires, comme les emprunts subordonnés accordés par des particuliers ou par des sociétés financières spécialisées. Le financement de ces firmes, souvent jeunes et non liées à un groupe, n'est toutefois pas dénué de risques. C'est vraisemblablement pour cette raison que beaucoup d'entrepreneurs sont tributaires de fonds prêtés par leurs proches ou, le cas échéant, par des intermédiaires financiers tels que les sociétés de *private equity*.